



MAIRIE DE SAINTE-LIZAIGNE

BREVES INFOS MUNICIPALES

SAINTE-LIZAIGNE

décembre 2018 – janvier 2019

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le 28 novembre à 18H30 sous la présidence de Pascal Pauvrehomme, Maire, pour prendre les décisions suivantes :

AVENANT N° 15 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES COMMUNAUX AUPRES DE LA CCPI EN 2019 :

Comme chaque année, le Conseil approuve l'avenant à la convention de mise à disposition des services communaux auprès de la CCPI en 2019 et autorise le Maire à signer cet acte.

VALIDATION D'IMPLANTATION DU DERNIER PARC EOLIEN DANS LE CADRE DE L'ENQUETE PUBLIQUE :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme l'implantation du dernier parc éolien (voir le brèves-infos de sept-oct).

APPROBATION DE LA CARTE D'ALEAS DU PPRI (PLAN PREVENTION RISQUES INONDATIONS) :

Dans le cadre de l'élaboration du PPRI de la rivière Théols, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les cartes d'aléas de la commune de Ste-Lizaigne.

RESTAURATION DE 3 REGISTRES D'ETAT-CIVIL :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la restauration de 3 nouveaux registres d'Etat-Civil en 2019.

DEMANDE DE REPORT DU TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU ET ASSAINISSEMENT :

Les dispositions de la Loi NOTRe du 7 août 2015 avaient prévu le transfert de la compétence « eau et assainissement » vers les communautés de communes à compter du 1^{er} janvier 2020. Considérant que la loi du 3 août 2018 prévoit le report de ce transfert en 2026, le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce pour le report en 2026 du transfert de la compétence « eau et assainissement ».

ACQUISITION DE 3 PARCELLES AUPRES DE LA SAFER :

Le Conseil Municipal décide d'acquérir auprès de la SAFER de l'Indre les parcelles cadastrées ZM 83, 84 et 85 d'une superficie de 7ha33a40ca situées aux Voiles Blancs et autorise le Maire à signer tous les actes relatifs à cette transaction foncière.

AUTORISATION DE PRINCIPE POUR L'IMPLANTATION D'UN PARC AGRIVOLTAIQUE DYNAMIQUE DANS LA COMMUNE :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le principe d'un projet d'implantation d'un parc agri voltaïque et autorise le maire à signer la convention avec la Sté SUN'R.

PROJET D'INSTALLATION D'UNE STATION RADIOTELEPHONIQUE SUR LA PARCELLE COMMUNALE C 604 PAR TDF :

Dans l'attente de la finalisation de ce projet, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord de principe à TDF pour le projet d'installation d'une station radiotéléphonique destinée à accueillir du matériel de radiocommunication et divers dispositifs d'antennes afin d'améliorer la couverture du réseau.

DESIGNATION DU DELEGUE DE LA LISTE ELECTORALE :

Dans le cadre des nouvelles modalités de gestion des listes électorales avec la mise en place du répertoire électoral unique, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Mme Rolande BARBELLION, comme membre de la nouvelle commission de contrôle.

INCIVILITES

Brûlages : vous êtes tentés de faire brûler vos feuilles après l'automne ; abstenez-vous de le faire. N'oubliez pas qu'un arrêté préfectoral interdit le brûlage à l'air libre sur tout le département.

Vols : l'entreprise qui exécute le chantier d'enfouissement électrique est victime presque chaque nuit de vols et de vandalisme (barrières de chantier, batteries, gros matériel...). Soyez vigilants.

VOTRE « BREVES INFOS »
CONTINUE AU VERSO



TRAVAUX

Le goudronnage du chemin du Moulin-Drap a été réalisé.

Le puits du Péliau a été rénové. Les frais de rénovation ont été intégralement pris en charge par l'association Monument de la Paix et par le Conseil Départemental.

Les ateliers municipaux, dont la construction était prévue pour cette fin d'année, ne seront commencés que l'année prochaine. En effet, des fouilles archéologiques nous ont été imposées et elles ne seront effectuées qu'en février 2019.

D'importants travaux ont lieu en ce moment sur la commune : enfouissement des réseaux électriques du parc éolien de St-Georges, travaux de création d'une route au-dessus de la voie ferrée. Il est également prévu en 2019 la réfection du pont sur le Batardeau. Soyez prudents

SEMAINE DE LA PAIX

Un grand merci à tous ceux qui se sont investis pour cette belle réussite. Une réunion-bilan aura lieu le jeudi 6 décembre à 18h en mairie.

Vous y êtes tous conviés.

SERVICES ADMINISTRATION

- Le secrétariat de mairie sera ouvert aux heures habituelles durant la période des fêtes de fin d'année excepté les lundis 24 et 31 décembre où il sera fermé.

- Le bureau de poste sera fermé entre Noël et le Jour de l'An.

- Si vous n'êtes encore inscrits sur les listes électorales, vous pouvez le faire jusqu'au 28 décembre inclus. Au vu des nouvelles réformes électorales, une nouvelle session sera ouverte à compter du 11 janvier 2019. Si besoin, nous pourrions vous renseigner en mairie dès cette date.

INVITATIONS

- Inauguration du «Verger d'ici et d'Ailleurs » le samedi 8 décembre à 10h30

(RDV Place Antoinette Prot).

- Inauguration du Puits du Péliau le samedi du 15 décembre à 10 h (RDV Place du Péliau).

- Réunion mensuelle de l'association des Jardiniers, mercredi 19 décembre à 19h en mairie.

- Vœux du maire et du conseil municipal, le mardi 22 janvier à 18h30

NOUVEAU BOULANGER

Notre boulangerie va être reprise par un tout jeune boulanger Jason BOUY dès le 5 décembre. La boutique sera donc fermée quelques jours, le temps de son installation. Réouverture officielle le mardi 11 décembre à 6h30.

*L'équipe municipale de Sainte-Lizaigne
vous souhaite à tous d'excellentes fêtes
de fin d'année.*

